



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 14 JUIN 2011**

L'an deux mille onze, le quatorze juin, le Conseil municipal s'est réuni à 19 heures, en Mairie, Salle du Conseil, sur convocation adressée à tous ses membres le 8 juin précédent, par Monsieur Michel THABUIS, Maire en exercice.

Ordre du jour :

- Installation d'un nouveau Conseiller municipal
- Transports publics urbains de personnes - Transfert de compétence à la Communauté de Communes du Pays Rochois (CCPR)
- Projet de Médiathèque - Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur le Député Claude BIRRAUX
- Vente de la parcelle communale cadastrée BD n°87b - lieudit "Les Afforêts"
- Création d'un poste d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)
- Informations

Conseillers en exercice : vingt-neuf.

Présents : Mmes Monique BAUDOIN - Nadine CAUHAPÉ - Anne CONTAT - Nicole COTTERLAZ-RANNARD - Isabelle DERIAZ - Jocelyne DURET - Suzy FAVRE-ROCHEX - Michelle GENAND - Evelyne PRUVOST - Christiane SIBIL - Lucienne THABUIS - Marie-Christine UGOLINI - MM. Pascal CASIMIR - Eric DUPONT - Jacques ENCRENAZ - Roland GREGGIO - Cédric LAMOUILLE - Jean-Claude METRAL - Laurent PATERNAULT - Alain PETITOT - Patrick PICARD - Michel ROSSILLON - Michel THABUIS.

Excusés avec procuration : Mme Dominique BOURGEOIS - Brigitte MARIE - MM. Jean-Philippe DEPREZ - Jacky DESCHAMPS-BERGER - Dominique PERROT.

Absent excusé : M. Ali HARABI.

-o0o—o0o-

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures et procède à l'appel des membres du Conseil municipal.

Mesdames Dominique BOURGEOIS, Brigitte MARIE, Messieurs Jean-Philippe DEPREZ, Jacky DESCHAMPS-BERGER et Dominique PERROT sont absents et excusés. Ils donnent respectivement pouvoir à Madame Lucienne THABUIS, Messieurs Jacques ENCRENAZ, Pascal CASIMIR, Jean-Claude METRAL et Michel THABUIS.

M. Ali HARABI est absent et excusé.

Madame Lucienne THABUIS est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe d'abord le Conseil municipal que, par lettre reçue en Mairie le 12 mai 2011, Monsieur Riade BENABEDRABOU a fait part de la démission de ses fonctions de Conseiller municipal. Monsieur le Maire en donne lecture.

Selon l'article L. 270 du Code électoral, Monsieur le Maire rappelle que "le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant".

En conséquence, Monsieur le Maire indique que l'effectif du Conseil municipal a été complété conformément à la Loi.

Dans l'ordre de la liste "Au Cœur des Rochois", il a appelé Monsieur Cédric LAMOUILLE à remplacer Monsieur Riade BENABEDRABOU au sein du Conseil municipal par courrier en date du 23 mai 2011. Ce qu'il a accepté et confirmé par un courrier du 8 juin.

Monsieur LAMOUILLE désormais installé dans ses nouvelles fonctions, Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue.

Le procès-verbal du dernier Conseil municipal en date du 14 avril 2011 ne suscite aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite les questions à l'ordre du jour de la séance.

14.06.2011/ 01

TRANSPORTS PUBLICS URBAINS DE PERSONNES - TRANSFERT DE COMPETENCE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS ROCHOIS (CCPR)

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que l'offre de transports collectifs à l'échelle de la CCPR est représentée aujourd'hui par les Lignes Interurbaines de Haute-Savoie (LIHSA) du Conseil général, ainsi que par le Transport Express Régional (TER) du Conseil régional.

L'ouverture du futur hôpital intercommunal Alpes Léman implique que les communautés de communes "Faucigny Glières", "Pays Rochois", "Arve et Salève", "Quatre Rivières" et la Communauté d'agglomération "Annemasse-Les-Voirons-Agglomération" travaillent dans la perspective d'une amélioration de l'offre de transport interurbain.

Les quatre communautés de communes ("Faucigny Glières", "Pays Rochois", "Arve et Salève", "Quatre Rivières") se sont rapprochées pour étudier la faisabilité de création d'un service intercommunal unique de transport public à l'échelle de leur territoire représentant 85 000 habitants.

Pour mener à bien ce projet, il convient que la CCPR se dote de la compétence relative aux transports publics urbains de personnes. C'est pourquoi, par une délibération du 3 mai 2011, la CCPR a approuvé la modification de ses statuts pour s'engager dans la démarche visant à créer un service intercommunal de transports publics urbains de personnes, y compris le transport à la demande. Conformément aux dispositions énoncées à l'article L.5211-17 du CGCT, la mise en œuvre de ce projet à l'échelle intercommunale requiert l'approbation du Conseil municipal pour le transfert de cette compétence à la CCPR.

L'article 15 des statuts de la CCPR serait complété ainsi qu'il suit :

"Organisation et gestion des transports publics urbains de personnes, y compris le transport à la demande".

Monsieur le Maire rappelle qu'une présentation des premiers éléments de la mise en place d'un service de transport urbain à l'échelle des quatre communautés de communes a eu lieu le 10 mai 2011 à 19 heures au Complexe sportif de Saint Pierre-en-Faucigny. Tous les Conseillers municipaux des communes de la CCPR y ont été conviés.

En réponse à Monsieur Jean-Claude MÉTRAL, il précise qu'un Comité de pilotage a bien été constitué et qu'il rassemble des délégués des quatre Communautés qui se sont mobilisées pour travailler ensemble sur le sujet. Il ajoute que ce Comité syndical est composé d'un délégué titulaire pour 5 000 habitants et de suppléants dans la même proportion.

La décision à entériner est le fruit d'un travail conduit depuis maintenant plus de 6 mois et le résultat d'une concertation entre les quatre Communautés de Communes pour répondre à un besoin existant depuis fort longtemps. Ce rassemblement va permettre aux quatre Communautés de Communes concernées de porter le projet plus facilement et de bénéficier d'aides plus intéressantes au vu du nombre d'habitants concernés.

A terme, le transport scolaire relevant du Conseil Général pourrait alors revenir à la structure intercommunale créée pour assurer le service de transport public des personnes sur le territoire des quatre Communautés de Communes.

Tout dépendra du résultat du diagnostic des besoins fait par le bureau d'études chargé de la mission.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le transfert à la CCPR de la compétence relative à l'organisation et à la gestion des transports publics urbains de personnes, y compris le transport à la demande.

14.06.2011/02

PROJET DE MEDIATHEQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE MONSIEUR LE DEPUTE CLAUDE BIRRAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jacques ENCRENAZ qui explique que l'avant-projet définitif de la médiathèque ainsi que ses modalités de financement ont été présentés au Conseil municipal qui les a approuvés par délibération le 14 avril dernier.

Afin de compléter le financement de ce projet, il est proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter Monsieur le Député Claude BIRRAUX pour obtenir une subvention au titre de sa réserve parlementaire.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 22 voix pour et 6 abstentions (Mmes COTTERLAZ-RANNARD - DURET - FAVRE-ROCHEX - MM. CASIMIR - LAMOUILLE et DEPREZ par procuration) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter, auprès de Monsieur le Député Claude BIRRAUX, l'attribution d'une subvention de l'État, dans le cadre de la réserve parlementaire, destinée au financement du projet de la médiathèque.

14.06.2011/03

VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE N°87b - LIEUDIT LES AFF ORETS

Monsieur le Maire explique que Monsieur Philippe VUAGNOUX et Madame Isabelle BOURGEOIS ont demandé à la Commune de leur vendre une partie de la parcelle communale cadastrée BD 87 et contigüe au terrain leur appartenant cadastré BD n°84.

Comme cette petite surface demandée n'a aucune utilité pour la Commune, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de leur vendre le terrain divisé suivant le plan établi par le géomètre et décrit comme suit :

SECTION	NUMERO	ADRESSE	SURFACE	COMMUNE
BD	87b	Lieudit Les Afforêts	144 m ²	LA ROCHE-SUR-FORON

au prix de DEUX MILLE EUROS (2 000 €) net vendeur.

Les frais liés à cette vente sont à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente telle que présentée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents.

14.06.2011/04

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (ASVP)

L'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire relative à la Fonction Publique Territoriale indique que : "Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement".

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

Suite aux travaux réalisés dans le Centre-Ville et à l'ouverture de nouvelles zones de stationnement réglementées, il est nécessaire de renforcer les effectifs du service de Police municipale afin de faire respecter la circulation et le stationnement.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la création d'un poste selon les modalités ci-après précisées :

- **Lieu de travail :** Mairie de La Roche-sur-Foron - Mairie BP 130 - 74800 La Roche-sur-Foron
- **Emploi :** Agent de la Surveillance de la Voie Publique
- **Définition du travail :** Missions principales sous le contrôle et l'autorité du Chef de Police Municipale :
 - Surveiller et relever les infractions relatives à l'arrêt et au stationnement ;
 - Alerter l'autorité territoriale d'un risque relatif à la sécurité et à l'ordre sur les voies publiques ;
 - Assurer de la prévention en sécurisant les abords des équipements et lieux publics ;
 - Renseigner les usagers sur la voie publique et leur expliquer les règles relatives au stationnement.
 L'ensemble des activités seront précisées dans un profil de poste.
- **Début de l'emploi :** le 15-06-2011 .
- **Durée hebdomadaire :** 17h30 en moyenne sur l'année ;
- **Horaire journalier :** horaires en vigueur dans le service ;
- **Congé hebdomadaire :** dimanche et deux demi-journées
- **Congés annuels :** cinq fois la durée hebdomadaire pour une année de travail à temps complet ;
- **Cadre d'emploi :** ASVP ;
- **Rémunération :**
 - salaire brut mensuel afférent au grade ;
 - régime indemnitaire ;
 - enveloppe complémentaire en fonction du résultat de l'évaluation annuelle ;
 - prime de fin d'année versée en deux fois : juin et décembre ;
 - supplément familial le cas échéant ;
- **Expérience :** Expérience souhaitée dans un poste similaire.

Au cas où aucun candidat à ces postes, susceptible d'intégrer la fonction publique territoriale, ne pourrait être recruté, un agent non titulaire sera recruté dans les mêmes conditions que celles énoncées ci-dessus.

Monsieur le Maire est satisfait de constater que l'ouverture d'un nouveau parking de 80 places, rue de l'Egalité, ainsi que le passage du parking Andrevetan en zone bleue contribuent à offrir plus de places de stationnement en Centre-ville.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VOTE** la création du poste d'ASVP proposée.

14.06.2011/05 **INFORMATIONS**

Le Conseil Municipal qui reconnaît en avoir pris connaissance, a été informé par Monsieur le Maire de :

1) La liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la Commune n'a pas préempté, du 28 mars 2011 au 1^{er} juin 2011 :

Adresse du bien		Nature	Référence cadastrale	Date décision
15	rue des Erables	bâti sur terrain propre	AN 264	28/03/2011
	La Goutette	non bâti	AH 380	04/04/2011
	Broys ouest	non bâti	AN 538 - 542	04/04/2011
118	impasse de l'Orchidée	bâti sur terrain propre	AN 395	10/05/2011
86	rue de Silence	bâti en copropriété	AD 191 (lots 2 et 7)	10/05/2011
	Montizel	non bâti	ZB 192- 193- 254	10/05/2011
907 bis	route des Biolles		D 1551- 1311- 1312- 1325- 1326- 1327- 1549	10/05/2011
110	Chemin du Tournevent	bâti sur terrain propre	AS 233	10/05/2011
136 bis	rue du Président Carnot	bâti sur terrain propre	AE 242	10/05/2011
30	chemin du Canada	bâti sur terrain propre	AB 613- 619 (lot 1)	10/05/2011
30	chemin du Canada	bâti sur terrain propre	AB 613- 619 (lots 2- 3 -12)	10/05/2011
30	chemin du Canada	bâti sur terrain propre	AB 613-619 (lot 7)	10/05/2011
30	chemin du Canada	bâti sur terrain propre	AB 613-619 (lots 6-11-13)	10/05/2011
140	avenue Pasteur	non bâti	AB 801	24/05/2011
30	chemin du Canada	bâti sur terrain propre	AB 613-619 (lots 4-5-8-9-10-14-15-16-17-18-19-20)	24/05/2011
20	chemin de Livron	bâti sur terrain propre	AE 497	24/05/2011
901	bis route des Biolles	bâti sur terrain propre	D 1548-1311-1312-1325-1326-1327-1549-1553-1657 (lot 1)	24/05/2011

Adresse du bien		Nature	Référence cadastrale	Date décision
1320	route de Thorens		AP 504	24/05/2011
144	impasse de l'Orchidée	bâti sur terrain propre	AN 396-397	01/06/2011
	rue des Erables	non bâti	AO 465	01/06/2011
101-103	faubourg Saint Bernard	bâti sur terrain propre	AB 512 - 514 (T2 au RDC)	01/06/2011
101-103	faubourg Saint Bernard	bâti sur terrain propre	AB 512 - 514 (T2 dans combles)	01/06/2011
101-103	faubourg Saint Bernard	bâti sur terrain propre	AB 512 - 514 (T4 au RDC)	01/06/2011
101-103	faubourg Saint Bernard	bâti sur terrain propre	AB 512 - 514 (local commercial au RDC)	01/06/2011
101-103	faubourg Saint Bernard	bâti sur terrain propre	AB 512 - 514 (T3 au 2ème étage)	01/06/2011

2) Des décisions relatives aux contrats signés par Monsieur le Maire sur délégation du Conseil municipal :

- décision du 30.03.2011 relative au marché de travaux pour la création du parking rue de l'Egalité avec l'entreprise DECREMPS ;
- décision du 04.04.2011 attribuant l'emplacement n°46 au columbarium du cimetière des Afforêts ;
- décision du 04.04.2011 attribuant la concession n°68 au cimetière d'Oliot ;
- décision du 12.04.2011 relative au marché de services pour le nettoyage et le curage des ouvrages d'eau pluviale avec l'entreprise THERMOZ ;
- décision du 14.04.2011 relative à la mise à disposition d'un local 37 place Grenette pour l'Office de Tourisme ;
- décision du 14.04.2011 relative à la mise à disposition d'une cave 14 rue du Foron pour l'Office de Tourisme ;
- décision du 15.04.2011 relative à la convention avec la CCPR pour la collecte et le traitement des déchets des services municipaux assimilables aux déchets ménagers ;
- décision du 28.04.2011 relative aux travaux de désamiantage du bâtiment de la future médiathèque avec l'entreprise LEI DESAMIANPAGE ;
- décision du 30.04.2011 relative au renouvellement de la concession n°584 au cimetière des Afforêts ;
- décision du 30.04.2011 relative au renouvellement de la concession n°97 au cimetière des Afforêts ;
- décision du 03.05.2011 relative aux travaux de reprise du mur de soutènement existant chemin de l'Echelle avec l'entreprise ALPES OUVRAGES ;
- décision du 04.05.2011 relative à l'achat d'un véhicule poly-benne sur châssis et d'un véhicule utilitaire léger tôle, auprès de la société STATION DU MOLE, ainsi que d'un véhicule électrique compact neuf auprès de la société GOUPIL ;
- décision du 09.05.2011 relative au contrat de maintenance des progiciels Covadis 2D/3D avec la société GEOMEDIA SAS ;
- décision du 09.05.2011 relative au marché de fournitures pour la réalisation de panneaux d'information et d'un balisage patrimonial au Centre-ville avec la société POLYMOBIL ;
- décision du 17.05.2011 relative au contrat de maintenance et d'assistance informatique avec la société 3S INFO ;
- décision du 24.05.2011 relative à la mise à disposition d'un local 37 place Grenette pour l'association ESPOIR EMPLOI ;
- décision du 25.05.2011 relative à la mise à disposition d'une salle 172 rue de Paradis pour l'association VIVIAMO L'ITALIA.

Monsieur le Maire annonce que remplacement de Monsieur Riade BENABEDRABOU dans les Commissions municipales où il siégeait sera effectué lors du prochain Conseil municipal. Il invite d'ailleurs Monsieur Cédric LAMOUILLE à venir le rencontrer à ce sujet.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Suzy Favre-Rochex qui constate qu'un local a été mis à disposition de l'association "ESPOIR EMPLOI" alors que sa demande pour son association "Les Nounous du Pays Rochois" n'est toujours pas satisfaite.

Monsieur le Maire lui indique que bien qu'il ne s'agisse pas d'une association constituée exclusivement de Rochois, il a bien pris note de sa requête mais que la surface de stockage de matériel demandé est bien plus importante que ce qu'il est en mesure de lui proposer à ce jour. Il recherche cependant une solution.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h30.